

*Travaux de la Chambre*

cas, de faire preuve de la courtoisie qui le caractérise et de retirer ses propos.

**M. Felix Holtmann (Portage—Interlake):** Monsieur le Président, mon intervention porte sur le même rappel au Règlement. J'ai écouté ce que mon collègue d'en face a dit relativement à ma déclaration. Je pense que mes propos correspondent bien à la réalité. Le député d'en face et son parti devraient dénoncer quiconque tolère le sexisme et la violence.

**M. le Président:** Je prendrai en considération les observations du député de Kamloops et j'examinerai ce qui a été dit. L'impression générale ici est qu'il est injuste de s'en prendre à des personnes qui ne sont pas à la Chambre et qui ne peuvent répliquer, et que par conséquent il faut faire preuve d'une certaine retenue. Cela dit, j'examinerai attentivement la question soulevée.

\* \* \*

[Français]

**PRÉSENCE À LA TRIBUNE**

**M. le Président:** Je désire souligner à la Chambre la présence à la tribune de l'honorable Leroy Légère, ministre du Travail pour la province de la Nouvelle-Écosse.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

[Traduction]

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE****DÉCLARATION HEBDOMADAIRE**

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est):** Monsieur le Président, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement quels seront les travaux de la Chambre pour le restant de la journée d'aujourd'hui, pour vendredi ainsi que pour lundi et mardi.

Pendant que le leader parlementaire du gouvernement y sera, peut-être pourra-t-il nous dire quand le gouvernement compte présenter le projet de loi autorisant la tenue d'un référendum national.

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, nous nous proposons d'entamer d'un moment à l'autre le débat en troisième lecture du projet de loi C-39, dans l'espoir de le compléter.

Des discussions ont eu lieu entre les partis au sujet du projet de loi C-44, tendant à modifier le Code canadien du travail, qui n'est pas controversé et qui contribuerait à mettre un terme à un conflit de travail. J'espère que ces modifications ne poseront pas de problème et que le projet de loi sera adopté le plus tôt possible.

En ce qui concerne la journée de demain, si nous terminons aujourd'hui, comme je le souhaite, la troisième lecture du projet de loi C-39, j'ai l'intention de proposer la troisième lecture des projets de loi sur les institutions financières.

• (1510)

Lundi et mardi, j'ai l'intention de proposer le débat du projet de loi C-20, Loi d'exécution du budget 1991. Comme certaines dispositions de ce projet de loi doivent être adoptées avant le 1<sup>er</sup> janvier, il nous faut l'adopter au plus tôt de telle sorte que l'autre endroit puisse l'examiner avant le congé de Noël.

Plus tard la semaine prochaine, je m'entretiendrai comme d'habitude avec les députés d'en face au sujet des travaux qui s'imposeront alors.

Comme on l'a dit, mardi, à la réunion des leaders parlementaires, pour ce qui est des détails du projet de loi sur le plébiscite en ce qui concerne, par exemple, les personnes qui seraient autorisées à faire de la propagande et les groupes qui pourraient participer—les députés n'ignorent pas, en effet, que notre Loi électorale actuelle contrevient peut-être à la Charte des droits et liberté en restreignant la participation—nous attendons le rapport de la Commission royale sur la réforme électorale, la Commission Lortie, pour savoir quelles recommandations elle fera au sujet des restrictions de la propagande, du recensement des électeurs, de la répartition du temps d'antenne gratuit dans les médias électroniques, considérations pratiques qui figurent toutes dans notre Loi électorale, mais qui ne peuvent être transférées automatiquement à une loi sur le plébiscite.

Nous sommes aux prises avec toutes ces choses dont il a été question mardi, à la réunion. Je ne m'attends pas à avoir une réponse avant Noël, car le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a fait savoir au chef de son parti que nous ne serions pas en mesure de présenter un tel projet de loi avant Noël.

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre.